

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2012

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/ MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse/BAUD Michel/
DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/

Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/LE RAY Gérard/

Absents : Mr SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE DES DOTATIONS ACCORDEES A LA COMMUNE (D.G.F./F.C.T.V.A.)**
- **DECIDE DE PROLONGER LA LOCATION DU BAR RESTAURANT MULTISERVICES DE LA COTE DU 1^{ER} MAI 2012 AU 30 NOVEMBRE 2012 POUR UN LOYER FORFAITAIRE DE 500.00 €**
- **PROLONGE LA LOCATION DE L'APPARTEMENT I8 A MR VIGNES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2012 POUR UN MONTANT MENSUEL DE 300.00 €.**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
 - ☞ **D.P. CHRISTOPHEL Le Couard / Accordée**
 - ☞ **D.P. COCQUEREL Col de l'Ancrenaz / pas acceptable – dépôt d'un permis de construire**
 - ☞ **Demande de Daniel Theuil « L'Eau » réfection de toiture – descriptif des travaux à fournir et détail de la surface créée**
 - ☞ **C.U. Opérationnel A.F.U.L. de La Villiaz / refusé – opération non réalisable**
 - ☞ **prend connaissance du projet de mémoire de Me Gonnet en réponse au recours de la SA Laturne contre le permis de construire de Mme Lucenay et émet un avis favorable.**
 - ☞ **examine le projet de plan d'aménagement de la place du Col de l'Ancrenaz avec la construction du local d'accueil réalisé par le cabinet Marullaz architecte et décide de prévoir un rendez-vous pour revoir le projet avec les parties concernées (architecte-commune-géomètre)**

- **ACCEPTTE LE DEVIS DE L'ONF POUR REALISER DES TRAVAUX D'UN MONTANT DE 5 000.00 €.**
- **PREND CONNAISSANCE DE L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE PAR DES BENEVOLES, TOUS LES JEUDIS DE 16 H A 19 H.**
- **EST INFORME DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS (RESEAUX SECS LES BOUTS/LA VILLIAZ AVEC LE SYANE – BOUCLAGE DU CHERY NORD AVEC ERDF – SCHEMA EAU POTABLE AVEC CICL – AMENAGEMENT LOCAL J AVEC LA STE GODIN)**
- **PREND CONNAISSANCE DE LA MISE EN PLACE D'UN COMITE PAROISSIAL QUI SE REUNIRA LE 1^{ER} JEUDI DE CHAQUE MOIS A 14 H.**
- **PREVOIT UN RENDEZ VOUS POUR METTRE A JOUR LE FICHIER DE L'ADRESSAGE ET DE LA NUMEROTATION DES RUES.**
- **EST INFORME DES DIFFERENTES REUNIONS PUBLIQUES TENUES PAR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 21 Avril 2012

Le Maire,
BAUD Jean-Paul